

Réponse du Conseil administratif à la motion du 12 octobre 2010 de M. Mathias Buschbeck, Mme Sarah Klopmann, M. Jean-Charles Lathion, Mme Marie Chappuis, MM. Gérard Deshusses, Rémy Burri, Mme Salika Wenger, MM. Pascal Rubeli et Alexandre Chevalier, acceptée par le Conseil municipal le 12 octobre 2010, intitulée: «Mobilité douce et pont du Mont-Blanc: la Ville de Genève ne doit pas rater le financement fédéral».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de déposer avant la fin de 2011 un crédit de construction d'une passerelle piétonne et cycliste, telle qu'elle est définie par le subventionnement fédéral prévu dans le cadre du «trafic d'agglomération».

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le département des constructions et de l'aménagement a lancé un concours international de projets pour un nouveau pont piétons/cyclistes en amont du pont du Mont-Blanc en date du lundi 21 novembre 2011. Ce concours est destiné aux équipes pluridisciplinaires d'ingénieurs et d'architectes. Le rendu des projets est prévu pour le lundi 26 mars 2012.

Le concours sera jugé en avril et l'adjudication est prévue pour mai 2012. La phase d'étude du projet s'étendra de juin 2012 à mai 2013. Cela permettra de déposer une demande de crédit de réalisation en été 2013 et de procéder à la phase d'appel d'offres au printemps 2014. Le début des travaux est prévu pour l'automne 2014.

Le développement du projet lauréat et sa réalisation s'inscriront donc dans la nouvelle planification du Fonds d'infrastructure permettant ainsi de bénéficier de la subvention inscrite en tranche A 2012-2016, sous le chiffre 30-3.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:

Jacques Moret

La conseiller administratif:

Rémy Pagani

Le 22 février 2012.